



Bulletin départemental

Fédération Syndicale Unitaire 53

Numéro 80 juin 2018



Déposé le 27/06/2018

Trimestriel ISSN: 1261-3754 CPPAP: 0719S05719
Directeur de publication : L. Thoraval

FSU 53, 15, rue St Mathurin LAVAL
tel:02.43.53.54.60 Mèl: fsu53@fsu.fr
Trimestriel prix au numéro: 0,3 euro Imprimé par nous

colère de dingue !

Les dernières paroles du Président de la République à l'égard des pauvres qui consommeraient « un pognon de dingue » pour rester pauvre..., après celles prononcées sur les illettrés de Doux, sur tous -es les « riens » croisés dans les gares ou sur les assistés et chômeurs qui partiraient en vacances aux Bahamas....révèlent un mépris de classe d'une extrême violence !

Ces propos accompagnent et éclairent politiquement une liste de reculs sociaux, non moins violents pour celles et ceux qui les subissent et qui est déjà, au terme d'une année de gouvernement, terriblement longue et grave pour voir et comprendre que la promesse présidentielle d'un « monde nouveau » ne s'adressait pas, pour celles et ceux qui l'auraient cru, aux catégories les plus démunies de notre pays...

Pour elles, c'est la réduction des droits des salarié-es avec les ordonnances de la loi travail, l'augmentation de la CSG pour les retraité-es, la réduction des APL, un plan banlieue piétiné, une loi ELAN qui acte un recul majeur pour l'accès au logement des personnes souffrant de handicap...

mais, « en même temps », pour les plus riches, c'est la fin de l'ISF ou celle de l'exit tax et la poursuite des rémunérations exorbitantes et indécentes des grands patrons comme celle du PDG de Carrefour...

Si les pauvres sont bien une cible de ce gouvernement, les services publics et les fonctionnaires ne le sont pas moins...Le rapport CAP 22, qui contient le projet d'une « économie » de 30 milliard d'euros semble tellement explosif que sa présentation en a été reportée...

Dans ce rapport, les suppressions de postes, la fin du statut avec le recours systématisé aux contractuels, la fin du paritarisme pour contourner et affaiblir les organisations syndicales...

Sans une réelle mobilisation dans le pays, ce déferlement de mesures et cet acharnement à détruire notre modèle social plutôt qu'à en solidifier les fondements va se poursuivre avec la prochaine réforme des retraites qui va sceller la fin du principe de la répartition....

La FSU a été et continue d'être, avec d'autres organisations syndicales, partie prenante des nombreuses journées de mobilisation depuis plusieurs mois, qu'il s'agisse des luttes contre les ordonnances de la loi travail, des initiatives des 10 Octobre, 22 mars et 22 Mai pour garantir l'avenir de la fonction publique et des services publics ou encore du soutien apporté à la lutte des cheminots ou au mouvement du 26 mai.

Elle sera à nouveau présente pour s'opposer aux mesures anti sociales à venir et proposer des solutions alternatives mais se pose aujourd'hui la question de la stratégie syndicale à mettre en œuvre pour arrêter la spirale des échecs syndicaux et engranger de réelles victoires devant un gouvernement affichant un tel mépris du dialogue social et des « partenaires » sociaux.

Les dernières mobilisations n'ont pas connu l'ampleur que l'on pouvait espérer. Résignation, usure, peur, sidération devant l'ampleur et l'avalanche des réformes, sentiment d'impuissance à pouvoir les contrer sont autant de raisons qui peuvent être avancées.... Sans doute mais il reste qu'elles ne valent pas adhésion aux projets gouvernementaux qui nourrissent au contraire une vraie colère qui ne cesse de grandir.

Comment transformer cette colère en mobilisation victorieuse et redonner espoir dans de vraies alternatives ? C'est bien à cette question que le syndicalisme de transformation sociale doit tenter de répondre. La FSU et ses syndicats s'y emploient résolument et appellent dès aujourd'hui à préparer une rentrée des plus combative !

Gérard Pigois Secrétaire départemental

Sommaire: p.1: édito; p.2: dans la presse; p.3: la formation professionnelle p.4:le futur des mutuelles; p.5: le financement de l'enseignement professionnel;p.6: lettre ouverte de RESF ;p.7: la fonction publique, une idée d'avenir;p.8: la FSU



1



Une pétition pour les bureaux de poste



En une heure, la pétition pour sauver les bureaux de poste de Laval a obtenu plus d'une centaine de signatures.

Devant le bureau de poste de l'allée du Vieux-Saint-Louis, ils interpellent les passants. « En une heure, on a obtenu 110 signatures », lance Michel Perrier. La pétition pour la sauvegarde des trois bureaux de poste de Laval (au Théâtre, à Magenta et au Bourmy) a atteint son objectif : mobiliser des usagers.

Le collectif de défense du service public (CDDSP 53), à l'initiative de la pétition, regrette toujours « de ne pas avoir été reçu par les représentants de la Poste ». La situation n'a toujours pas toujours. La Poste veut « trois des six bureaux de la ville en même temps. Les élus refusent cette situation. Le courrier baisse, c'est un fait, mais d'autres activités augmentent ». Les trois bureaux fermeront simultanément fin juin-début juillet. « Et les services chez des commerçants ne sont pas les mêmes. On ne retrouve pas tout », complète le collectif.

Le CDDP 53, soutenu par la CGT, Solidaires, la FSU mais aussi Europe Ecologie-les Verts et le Parti communiste, avait un dernier espoir. Mercredi 13 juin, le comité technique de la Poste devait se décider sur la fermeture. « Nous sommes presque sûrs qu'ils vont valider les fermetures », s'insurge le collectif. Lundi 11 juin, ils ont tenté une dernière action, en manifestant devant le bureau du Théâtre.



Convergence Nationale

des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics

Courrier de la Mayenne, jeudi 14 juin 2018

LE MOUVEMENT DE CONTESTATION A PAYÉ Le lycée agricole garde son Bac

Huit places de Bac pro devaient disparaître au lycée agricole. Au final, 24 seront ouvertes.

Gérard Pigois et Yoann Vigner ont le sourire. Les deux professeurs du lycée agricole de Laval ont de bonnes nouvelles. « Nous avons été entendus, lors de notre audience au ministère de l'Agriculture, la semaine dernière », indiquent les deux représentants syndicaux. Depuis début avril, ils s'opposent à la fermeture de huit nouvelles places en bac pro production agricole. Selon eux, ces fermetures vont à l'encontre des besoins actuels. « Depuis les cinq dernières années, nous avons en moyenne 75 demandes de jeunes pour cette filière. Avec ces suppressions, on passait 40 à 32 places », indique Yoann Vigner, secrétaire régional du SNETAP-FSU.

24 places supplémentaires en 2019

Les jeunes ne pouvant accéder à cette filière auraient été



Le 19 avril, les professeurs du lycée agricole avaient mené un mouvement de grève pour contester la disparition de huit places en Bac pro production agricole.

plus nombreux. Dans le même temps, la profession agricole cherche des bras. « On manque de salariés agricoles, on manque de personnes dans les services de remplacement. Avec ce Bac pro, ils peuvent aussi s'installer. Actuellement, moins d'un exploitant agricole sur deux partant à la retraite est remplacé », ajoute Gérard Pigois, secrétaire départemental de la FSU.

Soutenus par la FDSEA, la Confédération paysanne, la

FCPE, les professeurs avaient mené une grève le 19 avril. Ce mouvement a provoqué une rencontre avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, organisme gérant les lycées agricoles. « Ils nous ont compris, mais ne pouvaient pas intervenir », complète Yoann Vigner.

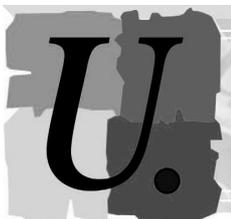
Seul le ministère de l'Agriculture pouvait trancher. Au final, les huit places disparues en 2017 vont réapparaître à la rentrée 2018. « Et en plus,

nous aurons 24 places supplémentaires en Bac pro production agricole à la rentrée 2019 », se réjouit Yoann Vigner. Une classe supplémentaire est accordée au lycée agricole, comptant 560 élèves. Au total, l'établissement proposera à la rentrée 2019 48 places dans ce Bac pro, quand il devait ne plus y avoir que 32 places. Une victoire pour l'équipe des professeurs.

Quentin Lanvierge



Courrier de la Mayenne, jeudi 24 Mai 2018



Tribune unitaire : Un rapport sur la formation professionnelle scolaire qui met en danger l'avenir de 700 000 lycéen.nes

Fédération Syndicale Unitaire

Sur demande de Jean-Michel Blanquer, la députée LREM Céline Calvez et le chef d'entreprise Régis Marcon ont produit un rapport sur l'enseignement professionnel scolaire. Ce rapport s'inscrit dans la logique gouvernementale de réforme de la formation professionnelle dans son ensemble. Les préconisations de ce rapport menacent directement l'avenir de la voie professionnelle, des lycées. Nous rappelons qu'aujourd'hui un.e lycéen.ne sur trois est scolarisé.e dans la voie pro, c'est donc un enjeu de société.

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel scolaire public

Les deux modes de formation coexistent depuis longtemps, mais les propositions faites dans le rapport visent essentiellement à disqualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'Ecole. Dans son projet, le gouvernement utilise l'apprentissage pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice. Pour les rapporteurs, la voie pro du lycée devrait servir à sélectionner les élèves : les meilleurs profils pour les employeurs en apprentissage, et la "concentration" des élèves en difficulté sociale et scolaire dans les classes des lycées professionnels. L'apprentissage est discriminant : seulement 30% des apprentis sont des filles, les jeunes issus de l'immigration y sont sous-représentés...

La casse des diplômes : la remise en cause des droits des salarié.es

Les attaques récurrentes contre la voie scolaire passent aussi par la casse des diplômes. La reconnaissance de la qualification dans les entreprises est un élément essentiel pour garantir des droits collectifs (rémunération, conditions de travail, ...). Cette qualification repose sur des diplômes nationaux. Le MEDEF n'accepte pas que la définition et la validation des diplômes lui échappe et soit du ressort de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture. Les rapporteurs préconisent de remplacer les diplômes par des blocs de compétences. Cette évolution est dangereuse car elle remet en cause une qualification solide au profit d'une simple employabilité immédiate et d'une précarisation accrue.

Construire une ambition commune pour tous les jeunes

La formation professionnelle scolaire est aujourd'hui pleinement en lien avec les réalités du monde économique : les jeunes sont en formation en entreprises 22 semaines sur les 3 ans du bac, les contenus de diplômes sont définis avec les branches professionnelles, et bon nombre de certifications professionnelles sont réalisées en présence des salarié.es des entreprises. De plus, la voie professionnelle permet à davantage de jeunes d'obtenir un diplôme et d'élever leur niveau de qualification pour répondre aux évolutions des métiers. Elle produit bien moins de décrochage que l'apprentissage ! Le gouvernement ne doit pas faire de l'idéologie sur une question qui concerne l'avenir de 700 000 jeunes. Les rapporteurs prétendent viser « l'excellence pour la voie professionnelle », en fait, ils construisent une impasse pour un tiers de la jeunesse lycéenne.

Patrick DÉSIÉ (Secrétaire général CGT Educ'action) ; Pascal VIVIER (Secrétaire général SNETAA-FO) ; Sigrid GIRARDIN (Secrétaire générale SNUEP-FSU) ; Aurélien BOUDON (Co-secrétaire fédéral SUD Education) ; François PORTZER (Président du SNALC) ; Benoît HUBERT (Secrétaire général SNEP-FSU) ; Jean-Denis MERLE, (Secrétaire général SNLCFAEN) ; Jean-Marie LE BOITEUX (Secrétaire général SNETAP-FSU) ; Muriel FILIPPI (Secrétaire générale CGT Agri).

PROTECTION SOCIALE Que sont nos mutuelles devenues ?

Un mouvement tectonique est en cours qui a déjà impacté le monde de la mutualité, en partie de son propre fait. Il augure mal de l'avenir de notre système de protection sociale basé jusque-là sur la solidarité collective.

Le 23 mars 2018, le journal Les Échos écrivait : « Les lignes bougent à une vitesse folle dans le monde de l'assurance et de la protection sociale. » Après tout, pourquoi ne pas aller vite tant il est vrai qu'en matière de protection sociale les choses vont de mal en pis ? Mais ce qui est à l'ordre du jour, pour le gouvernement comme pour les grands groupes financiers, c'est le rapprochement du monde de la solidarité (la protection sociale) et celui de la finance. Côté mutualité, on assiste à un processus de concentration capitalistique sur le marché des complémentaires santé. En juin 2016, Intérieure franchit le Rubicon en s'alliant avec Axa. Quelques mois plus tard la MGEN, Harmonie et Istya créent le groupe Vyv dans le but de « gagner des parts de marché sur tous les segments » à travers « une extension de nos offres », y compris « à l'international où existent des opportunités en cours d'étude en Chine, Afrique et Moyen-Orient ». Côté privé assurantiel, Malakoff et Humanis (2e et 5e groupes de protection sociale français) envisagent un rapprochement de leurs activités de retraite complémentaire et d'assurance de personnes « afin de faire face aux exigences d'efficacité renforcées en matière de gestion ».

Plus prosaïquement, la concurrence s'est accrue avec la généralisation (depuis le 1er janvier 2016) des contrats d'entreprise en santé et la remise en cause du monopole du référencement⁽¹⁾ en faveur des mutuelles de la fonction publique. Dans un tel maelström, comment croire le président de la MGEN (groupe Vyv) quand il affirme que « l'esprit MGEN (solidarité/proximité/démocratie) sera préservé dans Vyv ». Le fait que ce groupe reste (pour l'instant) à but non lucratif ne le (nous) protégera pas des charges croissantes qui vont s'abattre sur lui. En effet, le groupe devra supporter des transferts de charges remboursées jusque-là par la Sécurité sociale que le gouvernement entend transférer aux mutuelles⁽²⁾.

De plus, Vyv, comme les autres groupes mutualistes de la fonction publique, va affronter la concurrence des assurances privées qui, assises sur leurs énormes moyens financiers, vont par des tarifs d'appel attractifs attirer puis monopoliser les « clients » les plus rentables. Coincées entre la politique néolibérale du gouvernement et l'appétit des capitalistes cherchant à privatiser l'épargne déposée dans les caisses publiques, les équipes dirigeantes des mutuelles de la fonction publique ont cru trouver la solution en jouant le jeu de la concurrence libre et non

faussée. Tout au contraire, au delà de la bataille pour sauver un référencement (qui ne servait qu'à préserver le pré carré des mutuelles), c'est une action concertée avec les organisations syndicales de salariés pour un 100 % Sécurité sociale qu'il aurait fallu mener. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que gouvernement et capitalistes s'engouffrent dans cette brèche et préparent l'étape terminale du démantèlement de notre système de protection sociale par répartition.

Au travers d'une mesure discrètement noyée dans le projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (Pacte), le gouvernement va ouvrir la porte aux sociétés de gestion de fonds de pension anglo-saxons. Certes, il ne s'agit pour l'instant que d'une petite porte : seule l'épargne des régimes de retraite supplémentaire est visée. Officiellement, l'objectif est de flécher cette épargne vers le financement des entreprises en la rendant « moins contraignante » (en faisant sauter l'interdiction de la liquidation en capital de cette épargne jusque-là versée sous forme de rente) et donc plus attractive. Plus attractive pour les épargnants (aisés), peut-être, mais surtout pour les fonds de pension, qui n'ont jamais trouvé le moindre intérêt à l'épargne rentière. Au-delà de cette première étape (300 milliards d'euros à la fin du quinquennat), un coin va être enfoncé dans notre système de retraite par répartition et il y a fort à craindre que gouvernement et détenteurs de capitaux investissent ensuite le domaine de l'épargne complémentaire obligatoire. Raison de plus, s'il en était besoin, pour s'investir dans la bataille pour la défense de notre retraite par répartition. I

(1) *Un décret interministériel (1962) réservait le soutien financier des administrations aux seules mutuelles de fonctionnaires créées après-guerre. Jugée en 2005 par le Conseil d'État incompatible avec le traité européen, cette mesure est remplacée en 2007 par une nouvelle procédure euro-compatible dite « du référencement » : seules bénéficieront des aides des administrations les mutuelles de la fonction publique remplissant un cahier des charges précis.*

(2) *Le 5 décembre 2017, le président de la Mutualité française, Thierry Beaudet, annonçait une augmentation de 2 à 4 % des cotisations de mutuelle en janvier, rendue nécessaire du fait de « remboursements supplémentaires portés à la charge des mutuelles et autres complémentaires dans le budget de la Sécurité sociale pour 2018 ».*

par Jean-Marie Canu, coresponsable du secteur Retraité.e.s (mensuel SNESUP, n°666, juin 2018, p.18)



Le SNUEP-FSU tient à rappeler que la taxe d'apprentissage a été créée en 1925 et inscrite dans la loi de finances du 13 juillet 1925. Elle a été « *instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance* ». Il s'agit bien de la création d'un impôt pour soutenir l'apprentissage des métiers.

Aujourd'hui, la taxe d'apprentissage (TA) représente 0,68 % de la Masse Salariale d'une entreprise. Elle se subdivise en trois entités : la « Fraction régionale pour l'apprentissage » (51 %), le « Quota » (26 %) et le « Barème » ou « Hors-Quota » (23 %). Ce dernier existe pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage (sauf pour le complément des concours financiers obligatoires), c'est-à-dire nos formations dans les lycées professionnels et EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

Mais dans la pratique, ces pourcentages ne sont pas respectés car la loi permet de déduire quelques frais de la part hors apprentissage. Le montant total collecté en 2016 s'établit à 2 972,36 millions d'euros : 52 % (1545 M€) pour la fraction régionale consacrée à l'apprentissage, 27,2 % (808 M€) pour la part Quota qui va aux CFA et 20,8 % (618 M€) pour la part « Hors-Quota » réservée à nos établissements. Néanmoins et cela est grave, ce dernier montant censé aller vers les établissements hors apprentissage n'arrive pas à destination car de fortes sommes n'y sont pas affectées.

Aujourd'hui, l'article 15 de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale ce mardi 19 juin (349 voix pour, 171 voix contre), supprime la compétence apprentissage des régions et la part régionale de la taxe d'apprentissage. L'article 17 de la même loi

affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et seulement 13 % est consacré à la part hors quota (soit une baisse drastique de 10 points).

Mais cette baisse, très importante, ne satisfait pas suffisamment le gouvernement et sa majorité. Malgré les amendements déposés par les différents groupes (y compris LR), la loi permet de puiser dans les 13 % pour des « *subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique* » et aussi de permettre aux établissements privés du second degré à but lucratif de bénéficier de cette part. Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos lycées professionnels ?

Enfin, il va revenir à chaque établissement l'obligation d'aller chercher cette taxe auprès des entreprises, ce qui rend la tâche très difficile car la liste des établissements habilités à percevoir les 13 % de la TA est longue et contient le public et le privé du niveau V jusqu'aux écoles d'ingénieurs ! Mission quasiment impossible pour les LP car les enseignant-es consacrent déjà beaucoup de temps et d'énergie à aider et à soutenir des jeunes en grandes difficultés et les directeurs délégués à la formation seront très fortement sollicités pour mettre en place les unités de formation par alternance (UFA).

Cette baisse, cette injustice même, constitue un nouveau coup dur pour les lycées professionnels au moment où le ministre de l'Éducation nationale annonce des mesures de réductions des horaires en Bac pro et en CAP, visant à fragiliser l'enseignement professionnel public pour le transformer en outil de développement et de promotion de l'apprentissage.

Par ce nouveau coup dur porté aux lycées professionnels, le gouvernement maintient sa volonté de démanteler toujours plus la formation professionnelle par la voie scolaire. Le SNUEP-FSU en poursuivant son travail d'informations et d'échanges dans les établissements, prépare avec l'ensemble de la profession, les conditions de mobilisation pour une rentrée engagée.

Lettre ouverte de RESF 53 au président du conseil départemental

Laval le 15 juin 2018

Monsieur Olivier RICHEFOU,

Président du Conseil départemental de la Mayenne

Rue Mazagran 53000 LAVAL

Monsieur le Président du Conseil départemental,

La Mayenne, comme tous les autres départements français voit arriver un nombre accru de migrants sur son territoire. Nombreux, parmi ces migrants, sont détenteurs de papiers d'état civil établissant leur minorité. Ce sont donc des enfants isolés dont la prise en charge incombe au département par l'intermédiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La loi prévoit que l'identité de ces enfants doit être évaluée par une équipe pluridisciplinaire. Les textes législatifs affirment encore que les documents d'identité font foi. Jusqu'à preuve du contraire, un jeune étranger doit d'abord être considéré comme un enfant et non pas comme un migrant. Le doute doit toujours profiter aux jeunes dit encore la loi.

Depuis plusieurs semaines, les bénévoles de diverses associations caritatives, d'aide aux migrants, d'hébergement d'urgence, ont constaté qu'un nombre très important de jeunes mineurs avaient été considérés majeurs par le département et donc livrés à eux-mêmes : Sans ressources, sans toit, sans aide. Leurs papiers n'ont pas été vérifiés par les autorités compétentes, les conclusions de l'ASE portaient essentiellement sur des caractéristiques physiques qui ne sont pas définies comme le critère d'évaluation prioritaire par les textes législatifs. Après avoir communiqué dans les médias, le Réseau Education Sans Frontières a demandé audience auprès de vous afin d'éclaircir ces situations et d'échanger sur les méthodes employées par le Département pour définir qui est majeur et qui ne l'est pas.

La rencontre du 14 mai 2018 a été un échec. Nous le regrettons !

Alors que nous venions pour effacer nos différends, avec la volonté de trouver ensemble des solutions pour que tous les jeunes mineurs isolés soient accueillis dignement. Il a été impossible de discuter face à l'agressivité dont vous avez fait preuve.

Nous vous informons que le bureau de RESF, avec les hébergeurs actuels , a décidé de continuer à accueillir et protéger tous les jeunes mineurs que vous rejetez à la rue. Pour nous un mineur est avant toute considération d'origine, et comme la loi l'affirme, un enfant à protéger, éduquer et accompagner. Il est des principes politiques qui ne peuvent être altérés par la peur de résultats électoraux.

Il est de votre devoir politique et moral de veiller à ce que chaque enfant du département, français ou non, soit accueilli dignement. C'est de votre responsabilité politique avec les autres conseillers départementaux de donner à l'Aide Sociale à l'Enfance les moyens matériels, humains et financiers pour héberger et accompagner TOUS les mineurs de la Mayenne.

Le Réseau Éducatif Sans frontières 53 :

-est prêt à vous rencontrer, à nouveau, dans un souci d'efficacité pour les jeunes mineurs isolés. est disposé à solliciter, avec vous, une audience à Monsieur le Préfet pour demander que l'état prenne sa part des difficultés que vous rencontrez.

-Organisera les actions nécessaires pour défendre et promouvoir une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes.

Au nom des militants de RESF, nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter nos salutations respectueuses.

Les militants de Réseau Education Sans Frontières Contact : resf53@gmail.com

QUESTION AU GOUVERNEMENT :

Comment
maintenir un
service public
de qualité **en
supprimant
120 000
emplois ?**



On attend toujours sa réponse...

Face à la volonté gouvernementale d'imposer des mesures qui de fait contournent le statut des fonctionnaires, voire le vident de sa substance et qui mettent à mal les services publics, il est indispensable de rappeler en quoi le choix du service public est un choix de modernité et d'affirmer que la fonction publique n'est en rien archaïque ou figée : elle est la condition de services publics garantissant à chacun de nous l'effectivité de nos droits. Parce que c'est l'affaire tous nous voulons défendre son utilité et son rôle dans la société et en appeler à un véritable débat

La Fonction publique : une idée d'avenir

Privilégiés et trop nombreux, les fonctionnaires ? Dépassé, rigide, inapproprié leur statut ? Ces affirmations, assénées comme des évidences jamais démontrées, visent encore une fois à justifier de prétendues réformes qui, présentées comme de simples modernisations, minent en fait le statut général des fonctionnaires. Elles manifestent une ignorance délibérée de l'histoire, de la réalité et du rôle de la Fonction publique dans notre société et esquivent le débat sur leurs enjeux en termes de cohésion sociale, de solidarités, de développement économique, d'effectivité des droits, de développement durable..

Si le choix a été fait d'un statut défini par la loi et non le contrat, c'est fondamentalement que les fonctionnaires ont en charge l'intérêt général lequel ne peut se réduire à une somme d'intérêts particuliers. La Fonction publique est une construction rationnelle qui répond aux besoins des services publics et aux principes qui les régissent : l'égalité, la continuité, l'adaptabilité, la laïcité. Elle repose sur un certain nombre de principes liés aux fondements de notre démocratie: le principe d'égalité qui se traduit notamment dans le recrutement par concours, le principe d'indépendance avec la séparation du grade et de l'emploi qui constitue une garantie fondamentale aussi bien pour le fonctionnaire - qui est ainsi protégé des pressions locales ou des tentatives de faire prévaloir des intérêts particuliers- que pour l'usager, pour qui sont ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique ; le principe de responsabilité qui rend le fonctionnaire responsable de son action et l'oblige à en rendre compte.

Et ce qui est souvent dénoncé comme des privilèges n'est qu'un ensemble de droits mais aussi de contraintes qui s'articulent pour répondre aux besoins des services publics et des usagers. Nos services publics ont besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs, s'articulant avec des règles particulières adaptées à chacun des secteurs d'activité. C'est ce que permet pour les fonctionnaires leur statut: il assure à la fois le respect de principes fondamentaux et la souplesse de fonctionnement et de gestion.

Ce statut n'est ni un monument ni une pièce de musée; il n'a cessé de vivre, d'évoluer, de s'adapter aux besoins de la société et il doit continuer à le faire. Mais ces évolutions doivent prendre appui sur les principes qui le fondent et être démocratiquement débattues avec les agents et les usagers, à l'inverse de ce qui se dessine actuellement.

Nous devons penser l'avenir, faire face aux enjeux du XXIème siècle, ceux d'une prise de conscience accrue d'un destin commun de l'humanité et d'une affirmation nouvelle de valeurs universelles : droits fondamentaux, protection de l'écosystème mondial, accès aux ressources naturelles indispensables, droit au développement, mobilité des personnes, diversité culturelle, égalité femmes-hommes, devoir d'hospitalité, sécurité... Ils nécessitent que tous, fonctionnaires, usagers, élus, citoyens, construisent par le débat une meilleure prise en charge collective d'un intérêt général de plus en plus étendu : c'est précisément ce que permettent les services publics et la fonction publique et ce qui fonde leur modernité et la nécessité de les préserver.

Et c'est pourquoi nous sommes aux côtés de celles et ceux qui se mobilisent pour défendre et promouvoir ce projet éminemment moderne et progressiste.

Pour soutenir cette pétition lancée par Gerard Aschieri: <https://www.change.org/p/eliane-lancette-la-fonction-publique-une-idee-d-avenir>

**120 000
EMPLOIS
SUPPRIMÉS
SANS NUIRE À
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC ?**



Ça ne serait pas du pipeau ?

**Et vous croyez qu'on va
avaler ces sornettes ?**

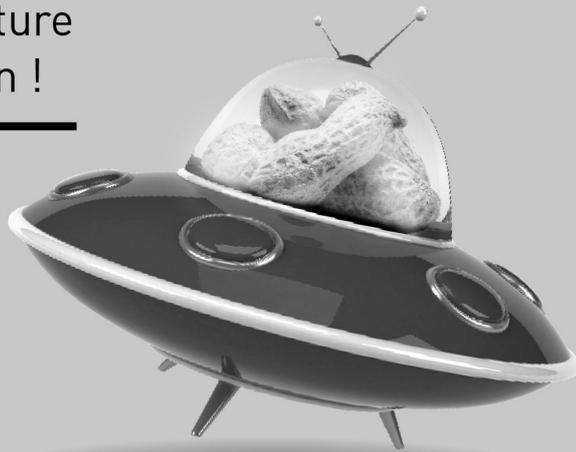
*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre l'emploi
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



EXCLUSIF

Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



**Et vous croyez qu'on allait
accepter des cacahuètes ?**

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



8

